

Séance du 11 Septembre 2003

L'an deux mil trois le onze Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. André RIOU, 3ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, Cinquième Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, M. Michel LE ROY, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY,

Absents : M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, Quatrième Adjoint, M. Romain QUERE, Mme Françoise NORMAND, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN,

Procurations : M. Daniel FUSTEC à M. Paul UGUEN, Mme Martine JAOUEN à M. André RIOU, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, Mme Françoise NORMAND à M. Jean CORVEZ, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 Septembre 2003

Date de Publication : 16 Septembre 2003

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVEC

<p>Objet : Elaboration du schéma de cohérence territorial de la communauté d'agglomération: Avis sur les modalités de concertation avec la population</p>
--

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Mme la Présidente de la Communauté d'agglomération du Pays de MORLAIX et d'une délibérations de la Communauté d'agglomération relative au schéma de cohérence territorial concernant son territoire. Le Maire précise que l'avis des communes est sollicité quant aux modalités de concertation avec la population

Après avoir pris connaissance de cette délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve les modalités de concertation avec la population définies dans la délibération de la communauté d'agglomération du pays de MORLAIX n° D02-098 du 30 Septembre 2002.

- suggère un affichage dans le hall de chaque mairie de la communauté d'agglomération.